



Héraclès ou H

Vous avez dit cession ?

L'ordre du jour du CCE SME qui a eu lieu le 05 octobre portait bien sur le projet de cession de SME. Pourtant, l'objectif présenté à cette réunion est de réaliser « à moyen terme, un rapprochement entre les sociétés SPS et SME »... « Afin d'aboutir à la création d'une seule entité avec des statuts harmonisés »... autrement dit, une fusion.

Montage juridique :

C'est simple, « à ce jour les modalités de ce rapprochement ne sont pas arrêtées »

Nous sommes donc informés sur un projet sur lequel il n'y a pas d'information à ce jour.

Périmètre concerné par le projet :

Là, on a des informations, ils ne savent pas en quoi consiste le projet, mais ils connaissent le périmètre.

SME, filiales de SME : (ROXEL SAS, Structil SA, PyroAlliance SA)

40 % de Regulus (détenues par SNPE)

Activités commerciales de SME : (CRB, Sécurité Automobile, SME Environnement, laboratoire d'Essais au feu, UO stratégique et spatiale et valorisation technologique)

Conséquences sociales :

« Dans le cadre de la transaction, SAFRAN n'envisage aucun licenciement dans le périmètre concerné »

Voilà une information rassurante tant qu'on est « dans le cadre de la transaction »

Par contre, il y aura « une baisse de l'effectif ».

S'il n'y a pas de licenciement, dans un 1^{er} temps, il reste deux solutions :

- Ne pas remplacer les départs amiantes
- La mobilité, chère à SAFRAN.

Pas de licenciement, donc, comme à BNC !

Et les accords ?

Les accords groupes Safran s'appliqueraient,

« Un travail serait conduit afin de permettre un rapprochement des statuts collectifs de deux entités concernées pour aboutir à des statuts harmonisés. »

Traduction : les accords d'entreprise seront dénoncés.

Cela confirme les propos de Mr Herteman pour qui il est hors de question d'harmoniser vers le haut.

Quant aux conventions collectives, s'ils veulent aboutir à la création d'une nouvelle société, ils voudront sûrement « harmoniser » cela aussi !

Les délais ?

Si nos « harmonisateurs » ignorent les modalités de ce qu'ils sont en train de faire,

ils ont au moins une certitude : ils veulent le faire vite.

Mr Gendry a annoncé une signature du contrat de cession le 16 décembre 2010.

Son calendrier prévoit 3 mois de « conditions suspensives » dans lesquelles il inclut entre autre:

-Fin de processus de consultation

-Transfert de participation

-Garanties de l'Etat pour payer SAFRAN en cas de fermeture de site.

-Levée des droits d'actionnaires minoritaires (Roxel, Regulus).

Selon lui la cession deviendrait effective au 31 mars 2011.

Nous comprenons que Mr Gendry soit pressé de toucher son chèque mais nous tenons à rappeler que ce calendrier n'engage que lui.

En ce qui concerne Roxel et Regulus, MBDA et Fiat Avio seraient prêts à renoncer à leurs droits.

Et la finance ?

SNPE récupérerait 296 Millions € de la vente et 110 Millions € de trésorerie SME pour en transférer 54 millions à Eurengo, éponger les dettes et revendre.

Conséquence pour les salariés SME : pas de participation 2010 en 2011.

« *Votre grève impacte la participation et l'intéressement !* » disaient-ils en pointant un doigt accusateur...

Voilà, SME est bradée, les salariés de BNC sacrifiés, et Mr Herteman se frotte les mains de faire une si bonne affaire !

Ils ont poussé le cynisme jusqu'à nous assurer que les 13 offres d'emplois ouvertes sur St Médard pour les salariés de BNC seraient toujours valables sous SAFRAN !

Monseigneur est trop bon !

Sécu Auto :

L'info supplémentaire de cette réunion, c'est une confirmation de la création d'une filiale en Chine.

La direction justifie cette création par le besoin de répondre aux clients par des offres de mêmes produits sur tous les marchés et aux mêmes conditions correspondantes à ces marchés.

Traduction, pour être sur le marché chinois au prix chinois, la seule solution est d'exploiter des salariés chinois comme seule la réglementation locale le permet.

Cette filiale serait à 51 % SME et 49 % THCQ (société chinoise).

Un terrain est d'ores et déjà acheté, la construction d'une unité de production est prévue en 2011 et la mise en route est prévue pour 2012.

Ca va vite en Chine !

Suite de la procédure :

Les élus du CCE ont voté une motion rappelant que le droit d'alerte sur le projet de cession était toujours en cours et qu'ils refuseraient de participer aux consultations sur le sujet avant la remise du rapport de l'expert comptable.

La consultation des représentants des salariés sur un sujet aussi grave suppose que les informations qui leur sont remises soient un peu plus sérieuses.

Evidemment quand la direction nous informe que « *à ce jour les modalités de ce rapprochement ne sont pas arrêtés* », et bien à ce jour, nous sommes dans l'incapacité de nous prononcer.

Les petites phrases de la semaine :

Mr Copé dans ses déclarations pour liquider les 35 heures : « *pour que les Français acceptent de travailler plus nous devons leur proposer de travailler mieux.* »

Mr Herteman aux représentants des salariés de SPS : « *on ne peut pas faire les choses deux fois, il faut travailler mieux.* »